

PROTÉGEZ-VOUS



- Aspirer les poussières, y compris sur les outils portatifs.
 - Exclure le balayage et la soufflette, qui remettent les poussières en suspension dans l'air pendant 2 à 4 heures.
 - Porter un masque FFP3 pour les activités sources d'empoussièrement.
- Attention !** Le risque augmente avec la finesse et la concentration des poussières.

NOTRE CONSEIL



- Demandez une consultation ORL tous les 2 ans avec un examen endonasal (nez et sinus) :
 - après un début dans le métier remontant à 30 ans et une exposition cumulée de 1 an.
 - ou en présence de signes d'alerte : obstruction ou écoulement nasal persistant, saignements de nez répétés.

PARLEZ-EN À VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL.

SUIVI POST-PROFESSIONNEL



- Vous êtes exposé ou avez été exposé aux poussières de bois dans un poste précédent : parlez-en à l'infirmière ou au médecin du travail.
- Demandez **votre visite de fin de carrière** avant votre départ en retraite pour transmettre tous les éléments de votre suivi.
- L'employeur doit vous délivrer une attestation d'exposition lors de votre départ de l'entreprise.
- Demandez une consultation ORL périodique avec examen spécialisé (naso-fibroscopie) tous les 2 ans, pris en charge par la Sécurité Sociale, même en l'absence de l'attestation d'exposition. Retraités ou sans emplois, adressez-vous à votre CPAM.



sminov.org

Crédits photos : Obradovic / Freepik | Conception graphique : Maud Gendron - SMINOV août 2024

INFORMER - PRÉVENIR - ACCOMPAGNER



LES POUSSIÈRES DE BOIS

LES RISQUES

Travailler le bois ou ses composés comporte des risques pour votre santé. Sa transformation (usinage, sciage, fraisage, rabotage, perçage, ponçage...) dégage des poussières fines qui, à force d'être inhalées, peuvent provoquer des effets importants sur votre santé et notamment des risques de cancers.

● **Tous les types de bois sont concernés :** exotiques, européens, panneaux de particules.

Les poussières de bois sont la deuxième cause de cancers liés au travail après l'amiante.

L'inhalation des poussières de bois peut entraîner :

- Des maladies respiratoires :
 - irritations (bronchite, sinusite)
 - allergies (rhinite, asthme)
 - fibrose pulmonaire
- Des irritations/allergies des yeux et de la peau
- Des cancers des sinus, des fosses nasales ou de l'ethmoïde

CANCER DE L'ETHMOÏDE

Ce cancer apparaît tardivement, entre l'âge de 40 à 70 ans, avec un pic à 60 ans.

Si un seul de ces signes apparaît :

- Narine bouchée, toujours la même
- Nez qui coule, tout le temps, d'un seul côté
- Nez qui saigne, souvent d'un seul côté
- Disparition ou altération de l'odorat
- Douleur faciale d'un seul côté
- Gonflement d'un coin de l'oeil
- Larmoiement d'un seul côté

Prenez contact rapidement avec votre médecin traitant ou l'ORL, en précisant votre métier.

Symptômes

NEZ

Bouché
Qui coule
Qui pique
Irrité
Éternuements

YEUX

Rouges
Qui pleurent
Qui piquent

PEAU

Rouge
Sèche
Qui pique

POUMONS

Asthme :

Toux
Essoufflement
Respiration sifflante
Respiration difficile

Ils surviennent pendant ou après le travail
S'aggravent durant la semaine de travail
S'améliorent en général pendant les congés

PROTÈGEZ-VOUS !



NETTOYAGE DU LIEU DE TRAVAIL

✗ **Bannir l'utilisation de la soufflette**, qui remet les poussières en suspension dans l'air pendant 4 heures.

✗ **Proscrire l'usage du balai ou de la balayette**, qui crée un nuage de poussières qui mettra 2 heures à disparaître.

✓ **Aspirer les poussières**, y compris sur les outils portatifs, avec un aspirateur équipé d'un filtre absolu.



PENDANT / APRÈS LE TRAVAIL

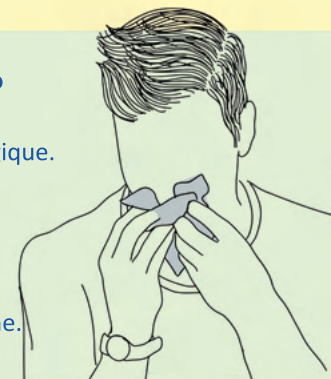


✓ Porter une protection respiratoire de type demi-masque/masque complet avec filtre minimum P2 ou demi masque filtrant de protection minimale FFP2 pour les activités sources de poussières (usinage, ponçage, nettoyage...).

✓ Laver le nez chaque jour après le travail avec du sérum physiologique.

COMMENT FAIRE UN LAVAGE DE NEZ ?

- Utiliser des ampoules de 5 ou 10 ml de sérum physiologique.
- Se moucher une narine après l'autre.
- Laver chaque narine la tête inclinée du côté du lavage.
- Laisser s'écouler en baissant la tête.
- Terminer par un mouchage non violent de chaque narine.



SUIVI DE SANTÉ AU TRAVAIL

Les poussières de bois sont des agents cancérogènes (CMR).

Les salariés exposés doivent être déclarés au Service de Santé au Travail en **Suivi Individuel Renforcé (SIR)**.

